

Fiche de présentation de dossier	
 TABLE GIRT 062 Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire Lanaudière	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) ☒ Sous-comité de travail de la Table GIRT ☐
	Date et heure : 27 octobre 2021, 9 h
Identification du dossier	6. Potentiel acéricole priorisé - Décision

Objet(s)	
Adoption ☐	Décision ☒
Autorisation ☐	Orientation ☐
Appui ☐	Information ☐

Présentation du dossier		
En juin 2020, la Table GIRT a formé un comité de travail sur l'acériculture qui s'est fixé les objectifs suivants : • Identifier un potentiel réalisable à court, moyen et long-terme, sans égard à la planification forestière, afin de promouvoir sa mise en valeur ; • Identifier un objectif régional à long terme de maintien du potentiel acéricole et la manière dont il peut être inséré dans les stratégies d'aménagement du MFFP. Lors de la rencontre de travail du 13 octobre 2021, il a été convenu de poursuivre ces deux objectifs de manière distincte, avec l'ensemble des délégués.		
	Potentiel réalisable à court terme	Maintien du potentiel acéricole à long terme
Porteur de dossier	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL)
Objectif	Identifier 986 ha qui seront destinés à l'exploitation acéricole à l'intérieur de l'unité d'aménagement 062-71.	Identifier l'ensemble du potentiel acéricole dont la mise en valeur s'intègre aux différentes utilisations du territoire.
Implication des délégués	Soumettre au MFFP des commentaires concernant l'harmonisation de l'acériculture avec les différentes utilisations du territoire pour les premiers 644 ha identifiés. Dans un deuxième temps, soumettre au MFFP des commentaires concernant l'harmonisation de l'acériculture avec les différentes utilisations du territoire pour les 342 ha supplémentaires.	Soumettre aux PPAL et à la coordination de la Table GIRT des commentaires concernant l'harmonisation de l'acériculture avec les différentes utilisations du territoire pour l'ensemble du potentiel acéricole identifié à l'intérieur de l'unité d'aménagement 062-71.
Échéancier	27 octobre 2021 et 8 décembre 2021	Aucun
Notes complémentaires	Seules les demandes de permis acéricole ou d'agrandissement de permis acéricole situées à l'intérieur des 986 ha identifiés seront acceptés par le MFFP. Si des travaux d'aménagement forestier sont prévus à l'intérieur des 986 ha identifiés, ceux-ci seront adaptés afin de maintenir ou d'améliorer le potentiel acéricole.	La démarche se concentrera d'abord sur le territoire municipalisé et le territoire non organisé de Saint-Guillaume-Nord.
Le comité acéricole poursuivra ce travail lorsque les commentaires des délégués de la Table GIRT auront été déposés.		
Discussion		
Quels sont les commentaires et préoccupations à prendre en compte concernant l'harmonisation des usages du territoire sur les 644 ha de potentiel acéricole identifiés par le MFFP? Quels sont les commentaires et préoccupation à prendre en compte concernant l'harmonisation des usages du territoire sur l'ensemble du potentiel acéricole identifié par les PPAL?		

